



**AMAP Alpage**  
Association Lyonnaise  
Pour une Agriculture écoLogique et Equitable  
info@alpage-lyon.org  
alpage-lyon.org

**Ferme de la Lorende**  
  
Nicolas Vitteaut  
n.vitteaut@gmail.com

**Contact référent.e :**  
referent.fuits@amap-alpage.org

**CONTRAT D'ENGAGEMENTS PRODUCTEURS - ADHERENT  
du Mardi 8 janvier 2018 au Mardi 2 avril 2018**

Je soussigné.e :

NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
ADRESSE : .....  
TÉLÉPHONE : .....  
E-MAIL: .....

Adhérent.e d'ALPAGE :

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association ALPAGE, adhérente à Alliance Paysans Ecologistes Consom'acteurs Rhône-Alpes, réseau régional des AMAP, garant de l'éthique des AMAP et du respect de la Charte des AMAP et des principes définis par la charte des AMAP.

Tous les documents et informations relatifs à l'association et aux distributions sont mis en ligne sur le site alpage-lyon.org

En particulier, en devenant adhérent(e), je m'engage à :

- ✓ Partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production
- ✓ Venir chercher mon panier le mardi entre 18h00 et 19h30 devant la MPT des Rancy. En cas de retard ou d'absence, le dit panier ne sera pas délivré.
- ✓ Aider au moins une fois à la préparation et/ou distribution des paniers en m'inscrivant sur le calendrier accessible en ligne sur alpage-lyon.org/ ou sur le lieu de distribution
- ✓ Régler la cotisation annuelle d'adhésion à AMAP Alpage de 10 euros

Producteur :

Je m'engage à :

- ✓ Approvisionner régulièrement l'adhérent
- ✓ Informer l'adhérent de la vie de l'exploitation
- ✓ Faire preuve de transparence sur les modes de production

Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc.) l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du Conseil d'Administration, sous réserve de formuler sa demande suffisamment à l'avance.

Offres du producteur et choix de l'adhérent.e :

Le producteur est en deuxième année de conversion biologique sur l'ensemble de ces fruitiers. Ce premier contrat avec lui est un essai, c'est pourquoi il s'arrête en début avril. Si les retours sont satisfaisants à l'issue de cette période, des distributions en été (cerise, pêche, prune) et en automne (prunes, poires, pommes) pourront être proposés.

Les 7 distributions auront lieu les mardi : 8/01 - 22/01 - 5/02 - 19/02 - 5/03 - 19/03 - 2/04.

		Prix	Distribution	Nb de distribution	Quantité choisie	Total	Exemple pour 1 quantité choisie
Fruits d'hiver (pommes)	4 kg	9,6 €	Toutes les 2 semaines	7			67,20 €
	8 kg	19,2 €		7			134,40 €
Jus	1 L	2,6 €	Toutes les 2 semaines	7			18,20 €
Compote	5 kg	16,5 €	Toutes les 2 semaines	7			115,50 €
			Toutes les 4 semaines	4			66,00 €
<b>Montant du contrat</b>							

Règlement :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de «Ferme de la Lorende ».

*Le règlement en une fois et débité le plus tôt possible donne la possibilité aux producteurs de réaliser des investissements en limitant leur endettement.*

Ce contrat peut aussi directement être rempli sur le site <https://www.cagette.net/>

A votre demande, l'association pourra vous retourner une copie signée de ce contrat.

Date et lieu : .....

Signature adhérent :

Signature producteur :